

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ

AVIS PUBLIC

**AVIS** est, par la présente, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 500-2016 modifiant le Règlement numéro 400-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

**QUE** ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 juin 2016;

**QUE** ce règlement est entré en vigueur le 30 juillet 2016 suite à la publication, par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'un avis à la *Gazette officielle du Québec*.

**AVIS** est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, ce 15 août 2016.

---

Gemma Vibert,  
Greffière